



## **AVIS A MANIFESTATION D'INTERET DANS LE CADRE DE LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION DE LA MISSION D'AUDIT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET DE CONSTRUCTIONS REALISEES DANS LE PARC NATIONAL DE LA PENDJARI**

### **1. PROFIL DE L'ORGANISATION**

Fondée en 2000 en réponse au déclin dramatique d'aires protégées résultant d'une mauvaise gestion et du manque de financements, African Parks utilise une approche entrepreneuriale claire pour préserver la faune et les zones sauvages qui restent encore en Afrique, sécuriser de vastes paysages et mener les activités nécessaires pour protéger les parcs et leur faune. African Parks met fortement l'accent sur le développement économique et la réduction de la pauvreté dans les communautés avoisinantes afin de s'assurer que chaque parc devienne écologiquement, socialement et financièrement viable à long terme. Notre objectif est de gérer 30 parcs d'ici 2030, la répartition géographique des aires protégées et la représentation des différentes écorégions en font le portefeuille de parcs le plus vaste et le plus écologiquement diversifié sous gestion par une seule ONG sur le continent. A ce jour, African Parks gère actuellement 22 parcs nationaux et aires protégées dans 12 pays couvrant plus de 20 millions d'hectares en : Angola, Bénin, République centrafricaine, Tchad, République démocratique du Congo, Malawi, Mozambique, République du Congo, Rwanda, Soudan du Sud, Zambie et Zimbabwe.

En Juin 2020, le Gouvernement du Bénin s'est engagé significativement et à long terme pour la sécurisation du Parc National du W-Bénin en partenariat avec African Parks, afin d'assurer la protection de la biodiversité et la durabilité des écosystèmes au bénéfice des populations et de la faune du pays. Le Parc National du W est contigu au Parc National de la Pendjari, également géré par African Parks et ce, depuis 2017, par le biais d'un partenariat avec le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), l'Agence Nationale pour la promotion des Patrimoines et le développement du Tourisme (ANPT), et le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF). Combinés, ces deux parcs au Bénin constituent plus de la moitié de l'aire du Complexe W-Arly-Pendjari (WAP), paysage transfrontalier représentant le plus vaste écosystème intact en Afrique de l'Ouest.

### **2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP) ou Complexe du Parc National de la Pendjari (CPNP) est une mosaïque d'aires protégées du Bénin, située à l'extrême nord-ouest du pays, dans le département de l'Atacora et à cheval sur les communes de Tanguiéta, Matéri, Kérou et Banikoara. Il fait partie d'un vaste ensemble d'aires protégées de l'Afrique de l'ouest : le Complexe W-Arly-Pendjari (WAP), réserve de biosphère et site Ramsar, site naturel transfrontalier inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO que se partagent le Niger, le Burkina Faso et le Bénin. Situé dans la zone de transition entre les savanes de la région soudanaise et de la région forestière guinéenne, le Complexe WAP est le plus vaste de la province biogéographique des savanes/zones boisées d'Afrique de l'ouest et comprend le continuum le plus vaste et le plus important d'écosystèmes terrestres, semi-aquatiques et aquatiques de la ceinture de savanes d'Afrique de l'Ouest.

African Parks Network (APN) assure la gestion du complexe Pendjari depuis le 24 Août 2017 avec un mandat de gestion conclu pour une durée initiale de 10 ans avec le Gouvernement béninois. La vision du parc est que le complexe Pendjari fasse partie intégrante du plus grand écosystème de savanes protégées d'Afrique de l'Ouest et une destination touristique, rendu possible par la durabilité



financière et environnementale, qui constitue une base pour sa conservation aux niveaux local, national et régional.

Différents aménagements et infrastructures ont été réalisés dans le complexe Pendjari depuis 2017 dans l'atteinte des objectifs de conservation du Complexe et conformément aux plans d'affaires quinquennal glissant.

Le caractère adaptatif du plan d'affaires de gestion du complexe Pendjari donne l'opportunité de procéder annuellement aux ajustements nécessaires pour s'adapter aux nouveaux enjeux et défis de conservation. De ce fait et dans le souci de prendre en compte les normes environnementales et sociales compatibles à une gestion durable, **un audit environnemental et social des travaux d'infrastructures et d'aménagements réalisés entre 2017-2022 au niveau du complexe de la Pendjari** est commandité afin de faire le point sur l'état de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales prévues non seulement dans le cadre des exigences de la réglementation nationale mais aussi internationales applicables à une RB et du respect des principes fondamentaux des bailleurs de fonds et partenaires techniques..

### **3. OBJECTIF DE LA MISSION D'AUDIT**

L'objectif de l'audit est d'abord de faire l'état des lieux de la mise en œuvre effective des mesures environnementales et sociales prévues dans le cadre des exigences de la réglementation nationale et internationale applicable à une RB et du respect des principes fondamentaux des partenaires et ensuite l'application des recommandations. Les recommandations du consultant permettront d'améliorer les performances environnementales et sociales de l'exécution des activités mises en œuvre au sein du complexe Pendjari par l'identification des écarts aux mesures, normes et bonnes pratiques en vue de proposer des solutions/corrections aux impacts environnementaux dans le complexe Pendjari conformément aux textes en vigueur au niveau national et ceux en vigueur sur la note de l'IUCN pour les sites du patrimoine mondial. L'audit environnemental et social devrait permettre d'obtenir des informations factuelles sur les performances environnementales et sociales des infrastructures et autres aménagements du Complexe, ainsi qu'un plan d'actions de mise en conformité au regard des points faibles apparus dans le diagnostic. De manière spécifique, il s'agira de:

- Evaluer le niveau de mise en œuvre des mesures de gestion environnementales et sociales mises en place ;
- Evaluer les points forts et les points faibles de l'organisation et les systèmes qui sont mis en place pour assurer la protection de l'environnement et la santé des travailleurs et de la population riveraine.
- D'identifier de façon précise les écarts en termes de couverture des évaluations environnementales et sociales ;
- De clarifier les impacts et mesures spécifiques aux différents labels de la Pendjari (Réserve de biosphère, Site du patrimoine mondial, Ramsar, etc.)
- Evaluer la conformité avec la réglementation nationale et internationale ainsi qu'avec les principes fondamentaux de conservation durable des VUE du Complexe.
- Vérifier la réalisation du Screening Environnemental et Social.
- Recueillir les avis des populations et des autres acteurs impliqués pour les immobilisations à la périphérie du Complexe.
- Faire un diagnostic complet des performances environnementales et sécuritaires par rapport aux normes en vigueur
- Déterminer et caractériser les écarts par rapport aux normes environnementales et sécuritaires ;
- De proposer des mesures correctives si nécessaires et de repreciser les mesures de gestion environnementales et sociales ainsi que des mécanismes de suivi.

**Elle devrait couvrir l'identification des :**



- Points clés du cadre organisationnel et institutionnel d'une part, normatif et réglementaire (environnemental, sécuritaire, social) d'autre part;
- Impacts environnementaux significatifs des travaux qui ont été menés dans le parc ;
- Risques environnementaux associés aux opérations, procédés et technologies utilisés;
- Pratiques inappropriées et catégorisation de ces pratiques ;
- Cas de non-conformité aux normes et bonnes pratiques ;
- Impacts environnementaux déjà visibles du fait des pratiques non conformes ;
- Risques économiques et juridiques encourus ;
- Proposition de solutions correctives.

#### **4. MISSION ET RESPONSABILITE DE L'EQUIPE D'AUDIT**

L'audit portera d'abord sur l'organisation institutionnelle de la mise en œuvre des PGES. Il visera une analyse globale de l'impact environnemental et social des travaux les plus importants et chantiers. A cet effet, les sites des chantiers, les différentes installations, la gestion des travailleurs, les mesures d'hygiène et de sécurité au sein des sites des travaux, les relations avec les populations riveraines, seront concernées par cet audit. Le Consultant devra fournir des informations sur l'état de respect des normes environnementales et sociales dans le développement des infrastructures clés du Parc National de la Pendjari et devra poser les bases pour le suivi et fournir outils pour établir les actions à considérer pour corriger les insuffisances identifiées. Pour ce faire, il doit :

- Visiter les infrastructures objets d'audit environnemental et social pour établir les constats ;
- Analyser tous les documents disponibles (dont les EIE réalisées) sur le plan politique, juridique, normatif et institutionnel et spécifiquement le CGES et le contenu des fiches de screening considérés comme des critères propres au projet ;
- Animer des rencontres avec les responsables du parc et toutes les parties prenantes pertinentes ;
- Réaliser les constats de manière à proposer des mesures correctives relevant du domaine écologique et pour la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du site
- Proposer des mesures correctives et de réparation des impacts négatifs et risques associés ;
- Proposer des mesures de performances pour les impacts positifs ;
- Élaborer un cahier des charges environnementales et sociales spécifique ;
- Faire des propositions techniques et financières pour assurer un suivi adéquat des PGES ;
- Faire des recommandations en conformité avec les normes de l'UNESCO pour les sites du patrimoine mondial, les réserves de biosphère et les sites RAMSAR.

L'étude utilisera les méthodes et techniques conformes aux procédures d'audit environnemental décrites dans le décret 2022 – 310 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin. Elle devra aussi intégrer la note consultative de PUICN sur l'évaluation environnementale des sites du patrimoine mondial.

#### **5. RESULTATS ATTENDUS**

A l'issue de cette évaluation, il est attendu de l'Auditeur un rapport consolidé d'audit environnemental, comprenant :

- Le contexte de l'audit ;
- L'historique de l'audit ;
- Les objectifs, les critères et le plan d'audit ;
- Les dates et les lieux où les activités d'audit sur site ont été réalisées ;
- L'identité, la qualité et la responsabilité des membres de l'équipe d'audit;



- Un résumé du processus d'audit, y compris l'incertitude et/ou les obstacles rencontrés susceptibles d'altérer la crédibilité des conclusions de l'audit;
- L'état actuel des valeurs et leur tendance ;
- Les impacts pouvant porter atteinte à ces valeurs ;
- L'efficacité des Plan de Gestion Environnemental et Social ;
- Les conclusions de l'audit, la conformité des opérations/activités avec les critères d'audit ;
- Les actions correctives proposées pour gérer les non-conformités identifiées
- L'aptitude de l'administration du parc à garantir l'amélioration continue de la performance environnementale et les recommandations y afférentes ;
- Le plan de gestion des actions correctives assorti du coût de leur mise en œuvre ;
- Une déclaration relative à la confidentialité du rapport d'audit et la liste de diffusion du rapport.

## **6. LES LIVRABLES ET PRESENTATION DES RAPPORTS DE L'AUDITEUR**

Au terme de la mission, le Consultant devra fournir les livrables suivants :

- Cinq (05) exemplaires de la version provisoire du rapport à soumettre à l'administration du complexe Pendjari pour commentaires.

Trois (03) exemplaires de la version définitive du rapport, qui aura pris en compte les observations, accompagnés d'une clé USB comportant la version numérique dudit rapport. L'audit environnemental et social doit être présenté d'une manière claire, synthétisée et précise et doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension. Ainsi, le rapport de l'audit sera structuré autour des principales parties suivantes :

- Un résumé en français et en anglais qui récapitule les principales conclusions et mesures recommandées et les délais d'exécution ;
- L'introduction mettant en exergue les éléments justificatifs, les objectifs et le déroulement de l'audit ainsi que les critères de l'audit ;
- L'approche méthodologique adoptée pour conduire l'étude ;
- La description des travaux et sites de chantiers choisis ;
- Le cadre juridique et institutionnel applicables ;
- Les caractéristiques environnementales et sociales de la zone d'influence des différents travaux et chantiers ;
- La consultation des parties prenantes si applicable (Chantier en périphérie) ;
- L'identification et l'évaluation des impacts générés et des risques liés aux travaux et à la présence du chantier, et de toute préoccupation soulevée ;
- Les actions correctives et les mesures environnementales d'atténuation, de compensation ou d'optimisation des impacts positifs. Ces mesures doivent être décrites de façon précise en indiquant les actions à exécuter, le coût des actions, et les rôles et responsabilités de chaque acteur ;
- Le plan d'actions de mise en conformité et de gestion environnementale ;
- Et enfin, une dernière partie sera consacrée à la conclusion.
- Les données et informations détaillées devront être reportées en annexe dudit rapport.

**NB :** Chaque version du rapport d'audit comportera un résumé analytique en anglais et en français.

## **7. DUREE DE LA MISSION**

La prestation devra se dérouler sur une période maximale de 20 jours ouvrés, (à compter de la signature du contrat) au terme de laquelle le rapport provisoire sera transmis à l'administration du Parc National de la Pendjari.



## **8. QUALIFICATIONS ET CRITERES**

### **a)- PROFIL DU CONSULTANT**

L'audit sera confié à un consultant individuel, spécialiste en étude d'impact environnemental et social et audit environnemental et social des projets et programmes. Un consultant ayant une expérience avérée en conduite d'Audit (préparation de document d'évaluation/analyse environnementale au standard requis) des sites à désignation multiples. Le consultant devra maîtriser les normes, standards et procédures d'audit environnemental requis et devra avoir conduit au moins une expérience identique au Bénin ou dans un pays voisin.

**De façon particulière, l'étude sera conduite par un consultant individuel (Auditeur) ayant :**

- au moins le niveau BAC + 5 dans le domaine de l'environnement et du social ;
- au minimum dix (10) ans d'expérience professionnelle dans la réalisation des EIES;
- une expérience avérée dans l'élaboration des Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) et le domaine de suivi de mise en œuvre des PGES ; au moins 03 attestations de bonne fin d'exécution
- une expérience avérée dans la réalisation de l'audit environnemental et social ; au moins 03 attestations de bonne fin d'exécution
- une parfaite connaissance des Politiques de Sauvegarde de la Banque Mondiale ; attestation de formation délivrée par la Banque Mondiale
- une maîtrise de l'approche d'évaluation des projets structurants. Eléments permettant de mesurer l'approche ?

En raison de l'étendue de la mission, l'Auditeur devra se faire appuyer d'un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale ayant une expérience avérée dans le suivi des chantiers de construction des infrastructures. Ce dernier doit être aussi de niveau BAC + 5 en gestion de l'environnement avec un minimum de 5 années d'expériences.

Le consultant proposera un planning de l'exécution de l'étude qui précisera les durées d'intervention nécessaires sur le terrain en fonction de sa mission et de la période de sa mobilisation.

### **b) - CRITÈRES D'ÉVALUATION**

L'évaluation des offres sera basée sur ce qui suit :

#### **La partie technique :**

- D'une note méthodologique claire et pertinente pour la réalisation de l'ensemble de la prestation. ;
- De l'équipe d'experts présentée.

#### **La partie financière :**

De l'offre financière.

Les critères suivants (voir tableau ci-dessous) seront appliqués pour retenir l'offre économiquement avantageuse



CRITERES	POINT	PONDERATION
<b>OFFRE TECHNIQUE</b>		<b>70%</b>
<b>A. Critère 1 : Offre technique en adéquation avec les résultats attendus de la mission</b>	<b>40</b>	
<b>A.1 La compréhension et commentaires sur les TdRs</b>	<b>15</b>	
Compréhension des TDRs 10pts		
Commentaires et Suggestions sur les Termes de Reference (oui=succès, non=échec) 5pts		
<b>A.2 Démarche méthodologique et plan de travail proposé</b>	<b>25</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche méthodologique</li> <li>-Conformité de la méthodologie proposée avec les objectifs de la mission (oui=5, non=0)</li> <li>-Clarté de la méthodologie proposée (oui= 5, non=0)</li> <li>-Cohérence de l'approche proposé ( oui=5, non=0)</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de travail et chronogramme de la mission</li> <li>-Définition des principales activités de la mission (oui=5, non=0)</li> <li>-Planification des jours de travail de chaque expert sur la période de réalisation de la mission (oui=5, non=0)</li> </ul>		
<b>B. Critère 2 : Qualité de l'équipe d'experts présentée</b>	<b>60</b>	
<b>B.1 Consultant principal, Chef de mission</b>	<b>40</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- BAC + 5 dans le domaine de l'environnement et du social ou assimilé, <b>(oui=10, non=0)</b></li> <li>- au minimum dix (10) ans d'expérience professionnelle dans la réalisation des EIES; <b>(oui=10pts, ≥5=5pts, ≤ 5=3pts,0=0pt)</b></li> <li>- au moins 03 attestations de bonne fin d'exécution dans l'élaboration des Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) et le domaine de suivi de mise en œuvre des PGES ; <b>(3 =5pts, ≤ 2=1p, 0=0pts)</b></li> <li>- au moins 03 attestations de bonne fin d'exécution dans la réalisation de l'audit environnemental et social ; <b>(3 =5pts, ≤ 2=1p, 0=0pts)</b></li> <li>- une parfaite connaissance des Politiques de Sauvegarde de la Banque Mondiale ; attestation de formation délivrée par la Banque Mondiale <b>(oui=5pts, non=0pt)</b></li> <li>- une maîtrise de l'approche d'évaluation des projets structurants. <b>(oui=5pts,non=0pt)</b></li> </ul>		
<b>B.2 Consultant associé</b>	<b>20</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- BAC + 5 en gestion de l'environnement ou diplôme assimilé <b>(oui=10 pts, non=0)</b></li> </ul>		



-Minimum 5 années d'expériences dans la réalisation de l'audit environnemental et social ( <b>oui=10 ; <math>\geq 2=5</math>pts, <math>&lt; 2=3,0=0</math>pt</b> )		
<b>OFFRE FINANCIERE</b>		<b>30%</b>

## **9. OBLIGATION DES DIFFERENTES PARTIES**

### a) Obligations de African Parks Bénin / Pendjari

African Parks Bénin / Pendjari mettra à la disposition du consultant tous les documents et informations nécessaires à l'exécution de l'étude dont il dispose. Elle facilitera les contacts, les visites sur la zone d'étude et veillera à ce que le consultant ait accès à tous les renseignements disponibles qui sont nécessaires pour la réalisation de la présente étude.

### b) Obligations du consultant

Le consultant sera entièrement responsable de la réalisation de l'étude et prendra les dispositions pour la bonne exécution de sa mission. En tout état de cause, le consultant s'engagera à :

- Travailler sur le terrain, en étroite collaboration avec les personnes désignées par African Parks Bénin / Pendjari
- Vérifier la cohérence des données et informations collectées dans le cadre de l'exécution de son mandat ; il devra au besoin, les compléter par les investigations et recherches nécessaires à l'exécution de sa tâche ;
- Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses investigations durant l'exécution de l'étude ;
- Tenir compte des observations éventuelles pour la rédaction du rapport final. Ce dernier doit être disponible au plus tard une semaine après la réception des observations.

## **10. CONDITIONS DE SOUMISSION DE DOSSIER**

La présente mission est ouverte aux consultants exerçant dans le domaine et répondant aux exigences professionnelles ci-dessus énumérées.

Les offres, toute la correspondance et les documents relatifs à l'offre échangés par le soumissionnaire et African Parks Bénin / Pendjari doivent être rédigés dans la langue de la procédure, qui est le français

Le dossier de candidature comprend l'offre technique et l'offre financière.

### **Les offres techniques des candidats devront contenir obligatoirement :**

- Une lettre de soumission des offres technique et financière relative à la prestation dûment signée;
- Une liste des principaux services effectués au cours des cinq dernières années en rapport avec l'objet du marché : le candidat devra présenter ses références en précisant l'étendue des prestations réalisées, leur montant, la période d'exécution, le nom du destinataire et un court résumé des activités mises en œuvre. Ces références seront prouvées par des attestations du destinataire.



- Une lettre d'engagement de la disponibilité dûment signée, adressée au Directeur du Parc National de la Pendjari ;
- La conception technique qui sera présentée autour des points ci-après :
  - o Une note explicative sur la Compréhension et des commentaires sur les termes de référence de la mission ;
  - o Démarche méthodologique détaillée axée sur les objectifs spécifiques fixés ;
  - o Définition des principales activités de la mission ;
  - o Chronogramme détaillé prévisionnel de la mission ;
  - o Présentation des membres de l'équipe d'experts, de leurs rôles & responsabilités pour l'atteinte des objectifs de la mission ;
  - o Planification des jours de travail ;
  - o La brève présentation de l'équipe des consultant-e-s avec leurs expériences professionnelles et Curriculum vitae des membres de l'équipe d'experts dûment signés par chaque expert et visé par le chef de mission ;
  - o Une copie légalisée de la pièce d'identité en cours de validité de chaque expert ;
  - o Une copie légalisée de chaque preuve (diplôme, attestations de bonne fin d'exécution de prestation, etc.) des compétences exigées de l'équipe d'experts.

**La proposition financière** doit prévoir un montant et préciser les modalités de paiement sur base de produits/livrables précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les paiements seront effectués par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Elle doit être libellée en francs CFA et devra comprendre :

- o Le tableau des prix unitaires en chiffres et en lettres, dûment signé par le Chef de mission ;
- o Le tableau de la quantité d'hommes jours par expert ;
- o Le devis estimatif et quantitatif détaillé de la prestation, dûment signé par le Chef de mission.

Les offres techniques et financières doivent respecter la présentation ci-dessus définit

**Le dossier de candidature devra être déposé aux bureaux de African Parks Bénin / Pendjari aux adresses ci-après :**

**COTONOU**

**AFRICAN PARKS NETWORK, BENIN**

**Parcelle C Lot 612 Patte d'Oie Rue 12.145 VILLA N° 5 ; Maison NADJO**

**Tél : +229 97 45 50 08**

**08 BP 1046 Tri postal Cotonou –BENIN à côté de l'immeuble Résidence océane abritant la Direction commerciale de la NOCIBE**

**Ou soit**

**TANGUIETA**

**Direction du Parc National de la Pendjari - Quartier Yarika**

**Tél : 00229 97 37 75 36 / 51 32 08 20**

**Le dossier de soumission des offres financière et technique en version papier devra être constitué de :**

- 03 exemplaires sous pli fermé de l'offre technique dont 01 original, portant la mention « OFFRE TECHNIQUE » ;



- 03 exemplaires sous pli fermé de l'offre financière dont 01 original, portant la mention « OFFRE FINANCIERE » ;
- Les deux plis portant respectivement les mentions « OFFRE TECHNIQUE » et « OFFRE FINANCIERE » devront être mis sous pli fermé avec la mention « Audit Environnementa-Pendjari-2023 »

Les soumissionnaires des offres technique et financière en version électronique devront rédiger les offres technique et financière séparément, sous le format PDF et les enregistrer sur clé USB. Elles seront nommées respectivement « **Offre technique\_Audit\_Nom du Chef de mission** » et « **Offre financière\_Audit\_Nom du Chef de mission** ».

Ladite clé USB devra être insérer dans l'enveloppe contenant les plis « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** »

**La date limite du dépôt des dossiers est fixée au Vendredi 03 Février 2023 à 17 heures (GMT+1)**

## **11. CONDITIONS ADDITIONNELLES**

Une attention particulière sera apportée au respect des présents Termes de Références :

- Toutes les prestations et acquisitions sur financement d'African Parks sont exonérés de tous droit de douane, impôts et taxes et autres charges fiscales (y compris la TVA) à l'accord de siège entre le gouvernement Béninois et l'ONG African Parks.
- Les rapports proposés doivent être simples, brefs, concis et opérationnels

Tanguieta le 20 Janvier 2023

Pour AFRICAN PARK BENIN/PENDJARI,  
Le Directeur du Parc National de la Pendjari, PI

**CNE YANGUENON Bonaventure**